



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 mai 2024

Présents

Rémi FOUCHAULT (président)
Stéphane GROBÉTY (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Laurent CATTIN
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LACHAT
Laurent ZIMMERMANN

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ (procès-verbal)
Catherine KOUMROUYAN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2024
2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2023
3. Délibération relative à l'approbation des comptes communaux de l'exercice 2023
4. Adhésion de la commune de Conflignon à l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne : proposition
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2024

Après une petite correction apportée par Rémi Fouchault, le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2023

Le président passe la parole au maire qui procède à la lecture d'une synthèse de son rapport administratif et financier de l'exercice 2023.



3. Délibération relative à l'approbation des comptes communaux de l'exercice 2023

Le président lit le rapport de l'organe de révision qui recommande l'approbation des comptes et, en l'absence de questions ou de commentaires, passe au vote de la délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de 2'244'890.72 F aux charges et de 2'604'473.26 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 359'582.54 F. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 600'878.90 F et résultat extraordinaire de -241'296.36 F.*
- 3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de 1'535'409.86 F aux dépenses et de 203'275.50 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 1'332'134.36 F.*
- 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de 23'277'215.31 F.*
- 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de 8'800.25 F, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
- 6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

La délibération est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité.



Hubert Dethurens remercie chaleureusement Catherine Koumrouyan pour la très bonne tenue des comptes depuis de nombreuses années.

4. Adhésion de la commune de Confignon à l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne : proposition

Rémi Fouchault passe la parole à Jean-Pierre Gantner qui explique que la commune de Confignon est actuellement rattachée à Lancy-Cressy pour l'ORPC. Puisque Confignon travaille déjà en intercommunalité avec Bernex pour l'état-civil, la police municipale et les pompiers volontaires, rejoindre l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne serait plus cohérent. Jean-Pierre Gantner relate que cette adhésion diminuera les coûts à répartir entre les communes membres du groupement. Les conseils municipaux de celles-ci devront tous valider cette adhésion par une délibération le mois prochain. Hubert Dethurens demande si la commune de Confignon devra participer aux frais d'équipement, notamment des véhicules déjà acquis par l'ORPC Champagne. Jean-Pierre Gantner répond que la protection civile de Confignon dispose déjà de locaux et de matériels. Catherine Koumrouyan ajoute que ce point a été discuté entre les commandants des ORPC de Lancy-Cressy et de la Champagne.

5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Achat de la parcelle 2438* : le maire annonce que la Banque Cantonale de Genève a confirmé son accord pour un prêt à hauteur de 9 millions F pour l'acquisition du terrain. Dans l'attente du taux proposé et d'offres d'autres établissements financiers, aucune décision n'a été prise.
- ❖ *Dos-d'âne devant la mairie* : Hubert Dethurens s'inquiète du peu de solutions proposées pour remédier à la disparition du seuil de ralentissement devant la mairie, l'entreprise et l'ingénieur n'étant pas en mesure d'expliquer, ni de remédier à la situation. Le maire souhaite connaître la position du CM quant à la suppression de ce dos-d'âne. Stéphane Grobéty estime que cet ouvrage est indispensable pour ralentir la circulation et suggère de le déplacer quelques mètres plus haut pour protéger la sortie de la place de jeux. Jean-Luc Baur rend attentif aux grilles, vannes et bouches qui compliquent la réalisation de ce dos-d'âne. Après une courte discussion, l'ensemble du CM estime qu'il est nécessaire de maintenir un ralentissement sur la route de la Maison-Forte. Hubert Dethurens remercie les conseillers et prend bonne note de la suggestion de Stéphane Grobéty.
- ❖ *Bancs* : le maire avise avoir commandé 5 bancs qui seront installés le long de l'avenue de Cavoitane, vers le terrain de football.
- ❖ *4 pièces à louer* : Thierry Arn annonce que la commission d'attribution des logements se réunira mardi 15 mai. 16 demandes sont parvenues à la mairie.
- ❖ *Places de crèche* : pour donner suite à une demande de Laura Weiss (adjointe à Soral), Thierry Arn informe lui avoir écrit une lettre, manifestant notre intérêt à prendre 6 places dans l'éventuelle crèche que Soral souhaite



construire. Il ajoute que la crèche d'Aire-la-Ville vient d'envoyer 66 courriers de refus, ce qui démontre bien le besoin de places pour les familles. Marie Ducret Gauthey demande combien de places seraient prévues à Soral et si Laconnex compte garder celles que nous avons à Aire-la-Ville. Thierry Arn lui répond que Soral envisage une crèche de 30 places et que, si ce projet se réalise, Laconnex renoncerait certainement à ses places à Aire-la-Ville. Cependant, avant que la commune ne s'engage, il faudra définir tous les paramètres financiers avec Soral. Le maire s'inquiète que le projet de Soral ne semble pas abouti et ajoute qu'il fait l'objet d'un recours. Thierry Arn précise que les travaux pourraient débuter au plus tôt vers Pâques 2025 avec une fin estimée pour 2027, mais si les recours se poursuivent cela pourrait aisément reporter à 2030...

- ❖ *Nouveau sapeur-pompier* : Thierry Arn informe que la compagnie accueillera un nouveau sapeur, Sébastien Torresan habitant à Confignon, dès le prochain exercice.

6. Divers

- ❖ *Candélabres* : Jean-Luc Baur avise que l'un des nouveaux candélabres de la rue de la Maison-Forte n'est pas équipé de la même ampoule LED que les autres, la luminosité semblant plus blanche. En outre, il demande s'il serait possible d'envisager le remplacement des grands éclairages du bas de la route de l'Eaumorte pour unifier l'ensemble des candélabres de la commune.
- ❖ *Chêne* : bonne nouvelle, suite à sa remarque lors de la séance précédente, Maxime Dethurens a constaté que le jeune chêne de la route du Coteau n'est pas mort.
- ❖ *Droit d'opposition aux décisions de l'ACG* : le président informe que seules les communes de Cologny et Laconnex se sont opposées à la décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à la subvention d'investissement de 5.4 millions supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture. Cette décision entre donc en force.
- ❖ *Bien-être et mobilité* : Rémi Fouchault procède à la lecture du courrier de M. Matthew Stevenson qui souhaite que le village soit moins fréquenté par les véhicules et suggère au conseil municipal de donner la priorité aux piétons. Catherine Koumrouyan rappelle que la société RGR avait présenté plusieurs scénarii lors de la séance du 14 novembre 2022. Après étude, la commission des routes avait fait des propositions et le CM avait retenu la mise en impasse de la route du Lavoir, ainsi que la prolongation de la ligne jaune piétonne sur la route du Coteau, mesures qui sont en train d'être mises en place. Marie Ducret Gauthey demande que soit précisé également la raison pour laquelle la vitesse est toujours à 50km/h contrairement à ce qui se pratique dans les autres villages. Andreea Capitanescu Benetti suggère de faire une synthèse de l'ensemble des mesures et décisions. Après une courte discussion, le



président rappelle que tous les points évoqués par M. Stevenson ont fait l'objet de réflexions par le CM ces derniers mois et que réponse lui sera donnée, récapitulant les décisions prises. Ce courrier sera communiqué au CM pour information.

- ❖ *Bureau de médiation administrative* : Rémi Fouchault rappelle que le but de ce bureau est de résoudre les éventuels problèmes avec une administration cantonale ou communale et informe le CM que le rapport d'activité 2023 est à disposition.

7. Questions du public

Pas de public présent.

Le président lève la séance à 19h45.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale